



Cahors, le 21 mars 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LE BASSIN DU LOT S'ENGAGE POUR LA PREVENTION DES INONDATIONS :

SIGNATURE DES CONVENTIONS DES PAPI*

Syndicat Mixte du Bassin du
Lot

297 Rue Saint-Géry

46000 CAHORS

www.valleedulot.com



Président : M. BLADINIERES

Directrice : Mme PRIVAT

Chargés de mission inondation :

- Mlle HOCHÉ-DUITMANN

☎ 05 65 53 99 22

✉ [a.hoche-](mailto:a.hoche-duitmann@valleedulot.com)

duitmann@valleedulot.com

- M. MONTANT

☎ 05 65 53 99 27

✉ b.montant@valleedulot.com

Le 13 décembre 2018, les deux **Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)* portés par le Syndicat Mixte du Bassin du Lot ont été labellisés à l'unanimité en Commission Mixte Inondation à Paris. En France, cette superposition de deux PAPI sur un même territoire et sur une même période est un cas unique, fruit de plus de dix années de travail mené avec l'ensemble des acteurs des territoires.

Ils s'inscrivent dans la continuité du premier PAPI mené entre 2014 et 2016 sur le territoire du bassin versant du Lot, conservant ainsi cette dynamique d'ensemble. Les actions inscrites permettent aussi de renforcer les stratégies mises en place à Cahors (7600 habitants en zone inondable exceptionnelle) et Mende-Marvejols (4000 habitants en zone inondable exceptionnelle), qui sont deux Territoires à Risques Important d'inondation.

Ces programmes permettent de mobiliser des crédits spécifiques, en particulier de l'Etat (dit Fond Barnier). Ils démarreront conjointement dès le printemps 2019, lors de leur signature avec les principaux co-financeurs (État, Syndicats de rivière, Région Occitanie, collectivités, etc.) le 27 mars à Figeac. La mise en œuvre des études se fera entre 2019 et 2021, pour un montant de 3,4 millions d'euros. L'exécution des travaux va également débuter en 2019, pour une durée de six ans (2019-2025) et un budget prévisionnel de 28,1 millions d'euros.

Les études prévues sont multiples : amélioration des connaissances du risque inondation, études d'aménagements potentiels pour réduire la vulnérabilité des biens et des personnes, opération de diagnostics de vulnérabilité de communes en zone inondable sur le bassin du Lot, études pour la mise en place de systèmes d'alertes...

Les travaux d'aménagement sont tout aussi nombreux. Ils vont permettre de réduire le risque, par exemple en ralentissant les écoulements ou en rétablissant des zones naturelles d'expansion de crues. Sont également prévues des actions de prévention, comme la pose de repères de crues, et des mesures de protection individuelles en installant des batardeaux pour les bâtiments situés en zone inondable.

Tout au long de ces six années, des actions transversales de communication vont être menées à travers une large concertation (réunions publiques) et des outils variés (panneaux d'expositions, brochures thématiques, court métrage, animations pédagogiques, etc.).



En ce qui concerne le département de l'Aveyron

La mise en œuvre du programme débute à partir de 2019 dans le Nord de l'Aveyron. Etudes et travaux de ce PAPI sont à la charge de communes (Espalion), Communautés de Communes (Grand Figeac) et de différentes collectivités compétentes en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) structurant cette partie du département.

Depuis 2018, la « GEMAPI » est attribuée à deux syndicats de rivière, qui se partagent la maîtrise d'ouvrage du PAPI sur le Lot aveyronnais : le Nord-Ouest pour le Syndicat Mixte Célé Lot-Médian et le Nord-Est pour le Syndicat Mixte Lot-Dourdou. Treize actions vont être menées en Aveyron durant ces six ans. Elles ont pour but d'améliorer la prévention et la protection contre les crues comme celle vécue en 2003. Ces projets doivent aussi permettre un retour plus rapide à la normale après un évènement. Pour mémoire, de nombreuses communes ont été touchées par ces inondations, en particulier Espalion (**dommages estimés à 1,4 millions d'Euros et un quart de la population exposée au risque inondation**), Saint-Geniez-d'Olt (**environ 160 habitants exposés au risque inondation**) ou Viviez-Decazeville (**environ 35 entreprises et 600 habitants exposés au risque inondation**). Afin de protéger au mieux la population, l'objectif est d'aménager et ralentir les écoulements du Lot et ses affluents.

Le montant estimé pour la réalisation de ce programme sur la partie aveyronnaise s'élève à 8,9 millions d'Euros. Ces dépenses vont être financées à 49 % par l'Etat et 26 % par le reste des co-financeurs (Région Occitanie, Agence de l'Eau, EDF...), soit un taux de subvention estimé à 75 %. En outre, dix actions vont être directement menées par l'EPTB Lot sur l'ensemble du bassin, de la Lozère au Lot-et-Garonne.



Crue du Lot, décembre 2003 à Saint-Geniez-d'Olt,
©Didier ORTALDA

A propos

Le Syndicat Mixte du Bassin du Lot, reconnu Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) est administré des conseils départementaux de la Lozère, du Cantal, de l'Aveyron, du Lot et du Lot-et-Garonne intervient à une échelle hydrographique pertinente : le bassin versant du Lot pour une gestion pérenne de l'eau à travers la prévention des inondations, la gestion qualitative et quantitative ainsi que le tourisme.

Retrouvez l'ensemble des actions que nous menons sur : www.valleedulot.com

Pour la mise en œuvre des deux PAPI, le SMBL coordonne et accompagne techniquement et administrativement l'ensemble des maîtres d'ouvrage (collectivités et syndicats de rivière). L'avancement des PAPI est consultable sur : www.observatoiredescruess.valleedulot.com.